

Les présentes Conditions Générales de Ventes et le devis établi par **EVOE EVENT** constituent le contrat liant le Client et les établissements de EVOE EVENT. La réservation devient définitive entre EVOE EVENT et le Client que lorsque : le Client a retourné à EVOE EVENT par courrier ou par mail les présentes Conditions Générales de Vente et le devis établi par EVOE EVENT dûment datés, paraphés, signés, cachetés et portant la mention « bon pour accord » accompagné de l'acompte.

Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions et au devis qui les accompagne, à l'exception de tout autre document, tel que les prospectus, documents commerciaux... EVOE EVENT se réserve le droit d'annuler la manifestation tant que le contrat et l'acompte ne lui ont pas été adressés.

### 1. Organisation de la manifestation

Le client doit préciser par écrit adressé à EVOE EVENT le nombre exact de convives prévus 8 jours avant la date de début de l'évènement pour des raisons logistiques. Le client ne pourra apporter de l'extérieur ni boissons ni aucune denrée alimentaire, sauf accord préalable avec l'établissement dans lequel il réalisera son évènement. Il est ici précisé que la restauration et les boissons non consommées dans le cadre d'un forfait ne peut donner lieu à minoration du prix.

#### Modification

Si le Client souhaite ajuster le nombre de participants de l'évènement au-delà de ce qui a été prévu lors de la signature du contrat, EVOE EVENT fera son possible pour donner satisfaction au Client mais ne pourra être tenu responsable s'il ne peut fournir les prestations supplémentaires. **Le client doit notifier cette modification par mail 8 jours avant la date de l'évènement.**

Dans tous les cas, toute demande de modification de prestations par rapport au devis accepté doit être adressée par écrit à EVOE EVENT. Faute d'acceptation, le contrat est réputé perdurer selon les termes et conditions déterminés dans le devis accepté.

#### Espace de réception

En tout état de cause, si le nombre de participants s'avérait inférieur au nombre prévu sur le devis, EVOE EVENT se réserve le droit de modifier les espaces réservés par le Client. Cette modification de locaux à disposition ne saurait donner droit au versement d'une quelconque indemnité.

Un état des lieux pourra être effectué en amont du lancement de l'évènement.

Le client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (notamment par les participants ou leurs invités), et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux. Le Client prévendra EVOE EVENT de toute livraison de matériel. Le Client est tenu de retirer lui-même son matériel dès la fin de l'évènement.

Toutes installations à l'extérieur des établissements devront être préalablement autorisées par EVOE EVENT, sur des emplacements qu'il déterminera. Ces installations sont à la charge et sous la responsabilité entière du client.

Toute activité bruyante et nuisible à l'extérieur des établissements du groupe EVOE EVENT est interdite. EVOE EVENT et ses établissements se réservent le droit de limiter le volume sonore de la sonorisation. Celle-ci devant nécessairement être installée à l'intérieur de l'établissement et cela quelle que soit la nature de l'évènement.

L'heure maximum fixée pour les évènements en soirée est 23h (au-delà de cet horaire, les modalités seront fixées dans votre devis).

Le stationnement des véhicules n'est pas autorisé sur les abords des établissements. Un parking souterrain ainsi que des places de stationnement public sont disponibles à proximité immédiate des établissements. Ces équipements ne sont pas gérés par la EVOE EVENT.

### 2. Assurance

Le Client sera tenu pour responsable de tous les dégâts causés par lui-même, les participants ou, les invités de l'évènement et de toutes

disparitions constatées dans les installations et le matériel des établissements gérés par EVOE EVENT, de même que des dommages causés à la personne et aux biens des autres clients.

EVOE EVENT décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vol, dégradation, incendie...) affectant les biens de toute natures apportés par le Client ou les participants, quelque soit l'endroit ou les biens sont entreposés.

Le Client doit donc assurer la garde de ses biens et matériels apportés par lui-même ou les participants.

Le Client s'engage à fournir à EVOE EVENT une attestation de responsabilité civile si nécessaire.

### 3. Report de l'évènement

#### Du fait du client

En cas de demande de report de la manifestation par le Client pour quelque cause que ce soit, EVOE EVENT pourra proposer une autre date fixée selon les disponibilités du lieu de manifestation concerné et ce en priorité dans le mois calendaire initialement prévu, avec un maximum de 3 mois pour la date de report.

En cas d'indisponibilité du lieu de la manifestation, EVOE EVENT se réserve le droit de proposer un site différent avec un nouveau devis correspondant.

A défaut d'accord entre les parties, l'article 4 relatif à l'annulation sera appliqué automatiquement.

En cas de demande de report moins de 30 jours avant la date de l'évènement, des frais pourront être appliqués (matières premières, personnels, locatif) dans le cadre d'une semi ou privatisation complète.

#### Du fait de EVOE EVENT

En cas de demande de report de la manifestation par EVOE EVENT pour quelque cause que ce soit, celle-ci pourra proposer au Client :

- Une autre date fixée selon les disponibilités du site concerné
- Un des autres sites disponibles à la date initialement prévue dans les mêmes conditions

A défaut d'accord entre les parties, l'acompte versé sera remboursé.

### 4. Annulation

EVOE EVENT se réserve le droit d'annuler en totalité ou en partie la prestation si les conditions de paiement ne sont pas respectées.

Le nombre exact de participants devra être confirmé par écrit de manière définitive 8 jours au plus tard avant l'évènement. Ce nombre pourra servir de base à la facturation.

Pour toute annulation totale ou partielle (diminution du nombre de participants), le Client est redevable de frais d'annulation, représentant un pourcentage des prestations engagés ou du chiffre d'affaires prévisionnel. Ce pourcentage varie en fonction de la date d'annulation selon la grille ci-dessous :

Nombre de jours avant l'évènement	Frais d'annulation
Avant 60 jours	40%
Entre 59 et 45 jours	50%
Entre 44 et 10 jours	75%
A partir de 9 jours	100%

Dans le cas où EVOE EVENT se verrait empêchée d'honorer ses engagements et ce en cas de force majeure (évènement au caractère imprévisible et irrésistible, échappant à tout contrôle dont ; attentat, catastrophe naturelle, épidémie, manifestation, condition météorologique, évènement politique majeur, guerre, coup d'état...); EVOE EVENT se réserve le droit d'annuler la réservation. Le client se verra avoir la possibilité de report sur un temps défini. Aucun dédommagement ne sera accordé. Il est conseillé au client de souscrire à une assurance

complémentaire, notamment dans le cas où celui-ci se serait engagé auprès de prestataires extérieures.

#### 5. Facturation

Le prix facturé par l'établissement au Client est celui convenu le jour de la conclusion du contrat majoré du coût des prestations supplémentaires non prévues initialement ou des prestations modifiées sur la demande du Client, ou encore d'une augmentation ou diminution du nombre de participants présents, validés 8 jours avant.

Le Client précisera à l'établissement l'adresse de la facturation et le nom de la personne en charge du règlement.

Les tarifs pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire, susceptible d'entraîner des variations de prix tel que : instauration de nouvelles taxes, etc...

#### Conditions de paiement

Le paiement d'un acompte de :

- 60 % à la signature du devis
- Solde le jour de l'évènement avec une preuve de virement
- Si supplément – facturation le lendemain

L'engagement du client sera réputé ferme et définitif dès la signature du devis et le versement de l'acompte. La réservation sera garantie au client uniquement après encaissement de l'acompte par EVOE EVENT. A défaut de provision, le contrat pourra être considéré comme nul et non avenue, et EVOE EVENT restera libre de conclure un contrat avec un autre client.

Tous les extras demandés par les participants en sus des prestations incluses dans le devis seront facturés au Client.

Nos factures sont payables dès réception. A défaut de règlement dans un délai de 30 jours après réception de la facture, le Client est redevable du paiement d'intérêts de retard correspondant au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur à réception de la facture, majoré de 10 points. Ces intérêts sont appliqués sur le montant TTC de la facture. Les pénalités courent dès le 31<sup>e</sup> jour suivant la fin de l'exécution de la prestation de service.

Conformément aux articles L 441-6 et D441-5 du Code du commerce, tout retard de paiement entraînera, de plein droit, la facturation par la EVOE EVENT au Client, d'une indemnité forfaitaire d'un montant de quarante (40) euros couvrant les frais de recouvrement de la EVOE EVENT.

#### 6. Données Personnelles

Les données à caractère personnel communiquées par le Client font l'objet d'un traitement informatisé par EVOE EVENT notamment dans le cadre de l'exécution et de la gestion de sa relation contractuelle avec le Client, de son intérêt légitime à améliorer la qualité et l'excellence opérationnelle des services proposés à ces clients ou encore du respect de certaines obligations réglementaires. Le traitement de ces données est opéré dans le respect de la loi n° 78-76 du 6 janvier 1978 en vigueur et/ou toute autre loi ou tout autre Règlement communautaire applicable.

EVOE EVENT traite, collecte et conserve uniquement les données à caractère personnel transmises volontairement par le Client, telles que : nom, prénom, coordonnées, etc., notamment à des fins de gestion de sa relation contractuelle avec le Client, de proposition d'offres pour des produits et services offerts par le Prestataire et/ou ses partenaires et de l'élaboration de statistique.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui-même ou tout autre tiers.

Conformément à la Législation sur les Données Personnelles, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité et d'oubli portant sur les données à caractère personnel lui concernant, ainsi que d'un droit de limitation du traitement de ses données et d'opposition à ce traitement pour motifs légitimes. Pour exercer ces droits, le Client peut nous contacter à l'adresse

[commercial@gbinvestissements.com](mailto:commercial@gbinvestissements.com) en nous indiquant son nom, prénom et l'objet de sa demande.

#### 7. Dispositions diverses

Ce contrat est régi par le droit français et tout litige relèvera de la compétence des juridictions françaises.

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet du Client

Précédé de la mention « Bon pour accord »